



Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 126 et 135 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et le projet de budget de la Mission pour la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/57/674) et sur le projet de budget de la Mission pour la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/675 et Corr.1). À cette occasion, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni un complément d'information.

2. La MINURSO a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 690 (1991) du 29 avril 1991 pour une période initiale de six mois. Depuis lors, son mandat a été prorogé par le Conseil dans diverses résolutions, la dernière en date étant la résolution 1469 (2003) du 25 mars 2003, par laquelle le Conseil l'a prorogé jusqu'au 31 mai 2003.



I. Exécution du budget pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

3. Dans sa résolution 55/262 du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la MINURSO entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002, un crédit d'un montant brut de 50 481 396 dollars (montant net : 46 716 010 dollars), comprenant un montant brut de 1 477 457 dollars (montant net : 1 296 614 dollars) à verser au compte d'appui et un montant brut de 154 339 dollars (montant net : 138 596 dollars) pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Le budget total de la Mission pendant cette période s'est élevé à un montant brut de 39 090 500 dollars (montant net : 36 339 200 dollars), ce qui s'est traduit par un solde inutilisé d'un montant brut de 9 759 100 dollars (montant net : 8 941 600 dollars). Le montant total des dépenses comptabilisées s'est chiffré à 40 896 600 dollars, dont 1 806 100 dollars imputés sur des contributions volontaires.

4. Le solde brut inutilisé (9 759 100 dollars) (montant net : 8 941 600 dollars) résultait pour l'essentiel d'une réduction des dépenses au titre du personnel militaire et de police (1 648 900 dollars), du personnel civil (6 263 800 dollars), des besoins opérationnels (1 846 400 dollars) et des contributions du personnel (817 500 dollars).

5. Les observations du Comité consultatif concernant les informations consignées dans le rapport sur l'exécution du budget (A/57/674) au titre des divers objets de dépense figurent, le cas échéant, au chapitre consacré à l'examen du projet de budget (A/57/675 et Corr.1) à la section III ci-dessous.

II. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2003, la situation de trésorerie de la Mission s'établissait à 2 millions de dollars. Les montants mis en recouvrement auprès des États Membres s'élevaient à 490 835 600 dollars et les contributions reçues à 434 994 210 dollars. Le montant total des engagements non réglés pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 se chiffrait à 3,4 millions de dollars et l'encours des prêts se montait à 3 millions de dollars provenant de la Mission des Nations Unies en Haïti et à 1 million de dollars provenant du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2003, un montant de 6,5 millions de dollars avait été remboursé aux gouvernements au titre des dépenses afférentes aux contingents pour la période allant du 1er septembre 1991 au 31 mars 2002 et que le montant dû pour la période du 1er avril 2002 au 28 février 2003 s'élevait à 258 900 dollars.

8. En ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif a été informé que le montant remboursé se chiffrait à 5 138 900 dollars, le montant estimatif restant dû au 28 février 2003 à 5 404 600 dollars et celui des engagements non réglés à 1 715 500 dollars. Pour ce qui est des indemnités en cas de décès et d'invalidité, le montant des versements effectués en règlement de

10 demandes se chiffrait à 315 400 dollars, le solde des engagements non acquittés s'élevait à 401 200 dollars et une demande était en instance.

9. En ce qui concerne la liquidation des avoirs, le Comité consultatif note que, selon le rapport du Comité des commissaires aux comptes, des avoirs d'un montant de 4,9 millions de dollars attendent d'être passés par pertes et profits ou liquidés¹. Renseignements pris, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait 250 véhicules à liquider mais que la réglementation locale ralentirait considérablement le processus.

10. Le Comité consultatif relève dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes que les plans d'achat de la MINURSO n'étaient pas intégrés au plan d'achat global, faute d'avoir été soumis à temps à la Division des achats². Renseignements pris, le Comité consultatif a été informé que le retard était imputable au fait que la plupart des fonctionnaires spécialisés dans les achats avaient quitté la Mission. **Pour le Comité, cela montre une fois de plus à quel point la gestion du personnel gagnerait à être mieux assurée.**

11. Renseignements pris, le Comité consultatif a été informé que le mécanisme de gestion du fonds n'avait pas encore été mis en place à la MINURSO.

12. Le Comité consultatif a obtenu les données, au 28 février 2003, sur les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (voir annexe I ci-dessous). Celles-ci correspondaient à un montant brut de 25 180 800 dollars (montant net : 23 878 100 dollars) sur un montant réparti brut de 41 529 500 dollars (montant net : 38 488 500 dollars).

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

13. Comme il ressort du rapport récapitulatif du Secrétaire général (A/57/675 et Corr.1), le projet de budget de la MINURSO pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 porte sur un montant brut de 42 463 300 dollars (montant net : 39 144 700 dollars), compte non tenu des contributions volontaires, soit un accroissement de 2,2 % par rapport au montant brut de 41 529 500 dollars (montant net : 38 488 500 dollars) approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003).

Personnel militaire

14. Le nombre autorisé d'observateurs militaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 est de 203, soit le même que pour la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Le montant des dépenses connexes prévues s'élève à 4 608 100 dollars, soit une baisse de 192 900 dollars (4 %) par rapport au montant de 4 801 000 dollars approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (voir A/57/675 et Corr.1, sect. II.A, tableau 1). La baisse est imputable essentiellement à la réduction des frais de transports aériens des observateurs militaires par rapport à l'exercice en cours. Les dépenses prévues pour les observateurs militaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 s'élevaient à 5 034 100 dollars sur les 5 298 300 dollars approuvés (voir A/57/674, sect. II.A).

Personnel civil

15. À propos des dotations en personnel, le Comité consultatif note que 424 postes sont demandés pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, soit un poste (P-5) de plus que pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (voir A/57/675 et Corr.1, sect. II.B, tableau 2), correspondant à celui de chef adjoint des observateurs militaires. **Le Comité recommande que cette demande ne soit pas approuvée, pour les raisons qu'il a exposées dans son rapport général.**

16. **Le Comité consultatif constate, à partir du complément d'information dont il dispose, que la Mission a décidé de garder un bon nombre de fonctionnaires pour des périodes prolongées. Il espère que, compte tenu de la nécessité de retenir le personnel qualifié, on privilégiera de nouveau la mobilité.**

17. Les dépenses prévues au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se répartissent comme suit : 19 457 800 dollars pour le personnel international et 1 767 800 dollars pour le personnel recruté dans le pays. Au 28 février 2003, les dépenses prévues au titre de l'exercice en cours pour le personnel international étaient de 11 503 700 dollars sur un montant approuvé de 19 941 700 dollars, et de 884 900 dollars sur un montant approuvé de 1 693 100 dollars pour le personnel recruté dans le pays (voir annexe I ci-dessous). Pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, les dépenses prévues au titre du personnel international étaient de 18 636 700 dollars sur un montant approuvé de 24 811 900 dollars et de 1 084 100 dollars sur un montant approuvé de 1 172 700 dollars pour le personnel recruté dans le pays (voir A/57/674, sect. II.A).

18. Ce schéma de dépenses résulte d'un taux de vacance de postes très élevé. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2002, seuls 26 postes sur 81 autorisés pour la police civile et 131 sur 300 autorisés pour le personnel international étaient pourvus. En dépit de ce taux de vacance de postes élevé, le Comité consultatif note qu'un taux de vacance de 5 % avait été appliqué au personnel international pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, contre un taux nul pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Dans le cas de la police militaire, un taux nul avait été appliqué.

19. Le Comité consultatif constate que les dépenses prévues au titre des salaires, des dépenses communes de personnel, des contributions du personnel et de l'indemnité de subsistance (missions) tiennent compte de la suspension des activités de la Commission d'identification et qu'elles ont été calculées sur la base d'une dotation en effectifs de 185 fonctionnaires internationaux (51 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 79 agents du Service mobile, 49 agents des services généraux (autres classes) et 6 agents du Service de sécurité) au lieu des 300 postes internationaux autorisés. **Au vu de ces résultats, le Comité consultatif doute de l'adéquation des paramètres budgétaires utilisés pour calculer les dépenses de personnel au paragraphe 8 du document sur le budget et estime que les dépenses prévues à cet effet sont surévaluées.**

Dépenses opérationnelles

20. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, le Comité consultatif relève au tableau 1 de la section II.A du document sur le budget (A/57/675 et Corr.1) que le montant de 15 403 200 dollars demandé au titre de l'exercice allant du 1er juillet

2003 au 30 juin 2004 représente une augmentation de 1 679 300 dollars (12,2 %) par rapport au montant de 13 723 800 dollars approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Les ressources prévues au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 s'élevaient à 13 025 000 dollars.

21. Le montant de 347 500 dollars³ demandé à la rubrique Voyages pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 représente un accroissement de 146 900 dollars (73 %) par rapport au montant de 200 400 dollars approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Un montant de 89 000 dollars est prévu dans le montant de 347 500 dollars au titre des voyages de formation en sus du montant de 144 800 dollars destiné à la formation de 32 fonctionnaires. Les ressources prévues au titre des voyages pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 s'élevaient à 263 700 dollars, soit un accroissement de 78 400 dollars (42 %) par rapport au montant approuvé de 185 300 dollars. Le Comité consultatif constate que plus de la moitié (184 200 dollars) du montant de 263 700 dollars était consacrée à la formation et à des activités de gestion connexes et que 79 500 dollars seulement étaient destinés aux consultations politiques et aux voyages à l'intérieur de la zone de la Mission tout comme au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, plus de la moitié (221 900 dollars) du montant de 347 300 dollars demandé au titre des voyages était destinée à la formation et à des activités de gestion connexes et 125 400 dollars seulement aux consultations politiques et aux voyages à l'intérieur de la zone de la Mission. Les observations du Comité sur les voyages effectués dans le cadre des activités de gestion et de formation figurent dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.

22. Un montant de 2 155 600 dollars a été demandé au titre de la rubrique Installations et Infrastructures pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, soit une augmentation de 97 800 dollars (4,8 %) par rapport au montant de 2 057 800 dollars approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (voir A/57/675 et Corr.1, sect. II.A, tableau 1). Le Comité consultatif a été informé que cet accroissement s'expliquait par le fait qu'il fallait acheter davantage de locaux préfabriqués pour répondre à la nécessité immédiate de rénover les abris tout temps vieux de 13 ans et également du matériel d'hébergement, du mobilier de bureau, du matériel d'assainissement et de nettoyage, et louer des locaux pour un atelier pour les services de transport. Au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, le montant de 447 600 dollars (21,7 %) demandé à la rubrique Installations et Infrastructures a été sous-utilisé (voir A/57/674, sect. II.A) en raison de la suspension des activités de la Commission d'identification et de la baisse du nombre des effectifs et des contrôleurs de la police civile, ce qui a entraîné une diminution de la demande de matériel, de fournitures et de services par rapport aux prévisions de dépenses initiales (ibid., par. 12).

23. Le montant de 3 953 800 dollars demandé au titre des transports terrestres pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 représente une augmentation de 2 021 800 dollars (104,6 %) par rapport au montant de 1 932 000 dollars approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Cette augmentation s'explique par le fait que la Mission devra remplacer huit véhicules tout-terrain moyens et 116 véhicules tout-terrain légers au cours de la période (40 % de son parc automobile actuel) au coût total de 2,8 millions de dollars, la plupart des véhicules ayant déjà atteint l'âge prévu de remplacement de cinq années ou plus de la limite de 100 000 kilomètres. Le Comité consultatif a également été informé que certains

des véhicules qui doivent être remplacés provenaient d'autres missions et que leurs frais d'entretien revenaient très cher à la MINURSO. Les crédits ouverts au titre des transports terrestres pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (240 000 dollars) (soit 8,6 %) ont été sous-utilisés, les coûts effectifs d'achat des véhicules ayant été inférieurs aux prévisions, ce qui a entraîné des économies à cette rubrique du budget (ibid., par. 13).

24. Le montant de 5 511 800 dollars demandé au titre des transports aériens pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 représente une baisse de 891 800 dollars (13,9 %) par rapport au montant de 6 403 600 dollars approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. La réduction est imputable à la baisse des frais de location et d'exploitation des avions et des hélicoptères par rapport aux contrats de vols affrétés en vigueur (voir A/57/675 et Corr.1, par. 14). Les crédits d'un montant de 720 300 dollars) (11,2 %) ouverts pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 au titre de cette rubrique ont été sous-utilisés. Cette sous-utilisation tenait au fait que le nombre effectif de vols avait été moins élevé que prévu, ce qui a entraîné une réduction des droits d'atterrissage, des redevances de manutention au sol et de la consommation de carburant par rapport à ce qui avait été prévu (voir A/57/674, par. 14). Renseignements pris, le Comité consultatif a été informé que, pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, 3 060 heures avaient été prévues pour les trois hélicoptères (600 heures de vol comprises dans le forfait et 420 heures en supplément par hélicoptère) au coût total de 2 221 100 dollars. Par ailleurs, des ressources d'un montant de 180 000 dollars avaient été prévues pour les coûts du déploiement et un montant de 9 000 dollars pour la peinture et la préparation, portant ainsi le montant total à 2 410 100 dollars. Pour ce qui est des heures effectives de vol, le Comité consultatif a été informé que 600 heures de vol comprises dans le forfait ont été entièrement utilisées pour les trois hélicoptères. Par contre, seules 143 des 420 heures supplémentaires prévues ont été utilisées, ce qui a entraîné des coûts effectifs de vols affrétés d'un montant de 2 035 000 dollars. Par ailleurs, les coûts effectifs du déploiement se sont élevés à 210 000 dollars et la peinture et la préparation à 30 000 dollars, portant ainsi le montant total des frais de location et d'exploitation des hélicoptères à 2 275 000 dollars.

25. Le Comité consultatif a été informé que, pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, 480 heures de vol comprises dans le forfait et 240 heures en supplément avaient été prévues au titre des dépenses pour chacun des trois avions. Bien que toutes les heures de vol comprises dans le forfait aient été utilisées, seules 82 des 240 heures supplémentaires l'avaient été; les coûts des vols affrétés n'en avaient pas baissé pour autant en raison des obligations contractuelles. Le solde inutilisé de 34 000 dollars s'explique par la baisse des coûts du déploiement et par le fait que le montant de 4 000 dollars prévu pour la peinture n'avait pas été utilisé.

26. En ce qui concerne la formation, le Comité consultatif constate que 32 fonctionnaires ont été formés au coût de 144 800 dollars pendant l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, compte non tenu des frais de voyage (voir par. 23 ci-dessus). Le Comité consultatif a été informé que 19 fonctionnaires bénéficieraient d'une formation au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, le montant de 214 500 dollars a servi à former 40 fonctionnaires (sans compter des frais de voyage d'un montant de 113 000 dollars). Renseignement pris, le Comité a été informé que la plupart des fonctionnaires qui avaient bénéficié d'une formation

avaient quitté la Mission. D'autres, dont quatre formés dans le domaine de l'aviation, ont rejoint la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. À cet égard, le Comité note qu'il est prévu, au cours de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, de former quatre fonctionnaires dans divers domaines de spécialisation, y compris la sécurité aérienne, pour remplacer ceux qui ont quitté la Mission.

27. Le montant de 676 600 dollars demandé à la rubrique Transmissions pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 représente une baisse de 115 300 dollars (14,6 %) par rapport au montant de 791 900 dollars approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. La baisse est imputable à une diminution des ressources nécessaires pour les pièces de rechange, compte tenu des dépenses effectuées au cours de l'exercice antérieur et des efforts que fait la Mission pour remplacer le matériel de transmission ancien, désuet et endommagé par du matériel et des moyens technologiques à jour en vue d'améliorer les capacités de transmission dans la zone d'opérations, en particulier dans les bases d'équipes d'observateurs (voir A/57/675 et Corr.1, par. 15).

28. Le montant de 673 500 dollars demandé au titre de l'informatique pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 représente un accroissement de 212 300 dollars (46 %) par rapport au montant 461 200 dollars approuvé pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. L'augmentation est imputable au projet de remplacer 25 % des stocks actuels d'ordinateurs de bureau et portables, d'imprimantes et de serveurs de la Mission et de mettre à jour ses moyens de soutien en matière de transmission et d'informatique (ibid., par. 16). **À cet égard, le Comité consultatif met en garde contre la tendance qui consisterait à remplacer du matériel d'informatique et de transmission tout simplement pour rester à la pointe du progrès en matière de matériel et de logiciel. Presque rien ne semble indiquer que ces changements se traduisent automatiquement par un gain de productivité et d'efficacité pour les opérations des missions.**

IV. Recommandations du Comité consultatif

29. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 sont indiquées au paragraphe 18 du rapport sur l'exécution du budget de la Mission (A/57/674). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé d'un montant de 9 759 100 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et les autres recettes et ajustements d'un montant de 2 530 400 dollars soient versés au crédit des États Membres de la façon dont en décidera l'Assemblée générale.**

30. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 sont indiquées au paragraphe 18 du projet de budget de la Mission (A/57/675 et Corr.1). Le Comité consultatif constate que les crédits ouverts pour la Mission sont sans cesse sous-utilisés, ainsi qu'il ressort des annexes I et II ci-dessous. Compte tenu du schéma de dépenses de la Mission et de ce qui précède au sujet des prévisions budgétaires au titre des dépenses du personnel et des voyages, **le Comité consultatif recommande que le montant brut de 41 529 500 dollars (montant**

net : 38 488 500 dollars)⁴ soit affecté au fonctionnement de la MINURSO pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et que le montant soit mis en recouvrement à raison d'un montant brut de 3 460 792 dollars (montant net : 3 207 375 dollars) par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 mai 2003.

Notes

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 5 (A/57/5)*, vol. II, tableau II.4.

² *Ibid.*, chap. II, par. 124 et 125.

³ Le Comité a été informé qu'une faute de frappe a fait apparaître dans le document sur le budget le montant de 347 500 dollars alors que le montant effectif est de 347 300 dollars.

⁴ Équivaut au niveau des montants répartis pour 2002-2003.

Annexe I

**Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental : état,
au 28 février 2003, des dépenses pour l'exercice
allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3)=(1)-(2)</i>
I. Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	4 801,0	2 949,5	1 851,5
Contingents	791,4	568,2	223,2
Police civile	578,5	379,5	199,0
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel, rubrique I	6 170,9	3 897,2	2 273,7
II. Personnel civil			
Personnel international	19 941,7	11 503,7	8 438,0
Personnel recruté dans le pays	1 693,1	884,9	808,2
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel, rubrique II	21 634,8	12 388,6	9 246,2
III. Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	195,0	23,7	171,3
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	32,9	9,0	23,9
Voyages	200,4	294,7	(94,3)
Installations et infrastructures	2 057,8	721,0	1 336,8
Transports terrestres	1 932,0	1 050,0	882,0
Transports aériens	6 403,6	4 875,1	1 528,5
Transports maritimes	–	–	–
Transmissions	791,9	732,6	59,3
Informatique	461,2	88,3	372,9
Services médicaux	88,0	46,0	42,0
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 561,0	1 054,6	506,4
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel, rubrique III	13 723,8	8 895,0	4 828,8
Total brut	41 529,5	25 180,8	16 348,7

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3)=(1)-(2)</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 041,0	1 302,7	1 738,3
Total net	38 488,5	23 878,1	14 610,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 670,8	–	3 670,8
Total	45 200,3	25 180,8	20 019,5

Annexe II

Soldes inutilisés du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

(En dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Solde non utilisé</i>	
	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1er juillet 1998-30 juin 1999	15 392 300	13 520 600
1er juillet 1999-30 juin 2000	2 913 400	2 312 800
1er juillet 2000-30 juin 2001	3 327 737	2 862 202

Sur les 45,2 millions de dollars approuvés pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, les dépenses au 28 février 2003 s'élevaient à 25,2 millions de dollars.